



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Commission de la condition de la femme**

#### **Cinquante-troisième session**

2-13 mars 2009

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques, mesures  
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles  
mesures et initiatives : partage, dans des conditions  
d'égalité, des responsabilités entre les femmes  
et les hommes, en particulier des soins dispensés  
dans le contexte du VIH/sida**

### **Déclaration présentée par la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2009/1.



## Déclaration\*

La Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU) est attachée à la participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes à la prise de décisions à tous les niveaux et se félicite de l'attention constante que la Commission de la condition de la femme accorde à cette question au titre du thème d'examen de sa cinquante-troisième session.

Malgré les efforts considérables qui ont été déployés au fil des ans pour donner aux hommes et aux femmes des chances égales d'accès aux postes de décision, les progrès enregistrés sont très lents.

Dans le document final de Beijing +5 (2000), il est souligné que « Les femmes continuent d'être sous-représentées parmi les parlementaires, les ministres et les vice-ministres, ainsi qu'aux échelons les plus élevés des entreprises et d'autres institutions économiques ». Le Secrétaire général de l'Union interparlementaire a laissé entendre que la moyenne mondiale de 30 % de femmes dans les parlements ne pourra pas être atteinte avant 2025 et que la parité dans ce domaine ne sera effective qu'en 2048 (cinquantième session de la Commission de la condition de la femme). Dans le *Gender Gap Report* (rapport sur l'inégalité entre les sexes dans le monde) de 2008, qui a été récemment publié par le Forum économique mondial, il est indiqué que l'inégalité politique entre les femmes et les hommes a été réduite de seulement 16 %, soit moins que presque tous les autres indicateurs.

### Les femmes dans les postes de direction et de décision

La FIFDU est consciente que la quête d'égalité est une quête pour les droits de l'homme, tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En 2008, les femmes restent largement sous-représentées dans les secteurs politique et économique de la plupart des pays, à l'exception des pays nordiques et du Rwanda. Cette dévalorisation des femmes est grave. Selon le fondateur et directeur exécutif du Forum économique mondial, Klaus Schwab, « une plus grande représentation des femmes dans les hauts postes de responsabilité des gouvernements et des institutions financières est essentielle, non seulement pour sortir du chaos économique actuel, mais aussi pour éviter de telles crises dans le futur ».

Cette sous-représentation des femmes dans la sphère politique n'est pas liée à un manque d'aptitudes. De l'avis général, le fait d'élire/de nommer des femmes dans les organes législatifs contribue à en donner une image positive auprès de la population, à les rendre plus soucieux de justice sociale et plus démocratiques. Des études ont aussi montré qu'une assemblée comptant un nombre important de femmes est plus soucieuse de légiférer dans l'intérêt des femmes et aura tendance à se préoccuper davantage de questions telles que l'allocation de ressources, l'établissement de budgets tenant compte de la problématique des sexes, l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes dans des domaines tels que le renforcement des capacités, les droits de l'homme et l'élimination de la violence. En conséquence, la réalisation du troisième objectif du Millénaire pour le développement – *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* – est très importante au regard des progrès attendus au titre des autres objectifs du Millénaire pour le développement.

---

\* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

Les associations féminines du monde entier mènent des actions de sensibilisation aux bienfaits d'une représentation plus importante des femmes dans les organes législatifs, mais les gouvernements devraient et pourraient encourager davantage l'égalité des sexes et la consacrer dans leurs politiques. Les gouvernements contrôlent également les programmes scolaires et il est donc indispensable de reconnaître l'égalité et de l'enseigner dès le cycle primaire, en même temps que des programmes de renforcement des capacités d'encadrement pour tous les âges.

On ne perdra pas de vue combien il est difficile pour un grand nombre de filles partout dans le monde de suivre une scolarité. Elles sont nombreuses à être privées d'école, soit à cause de comportements sociaux, soit parce qu'elles sont trop pauvres pour cela, ce qui les empêche d'acquérir des compétences d'encadrement qui leur permettraient d'évoluer facilement et en confiance, et, ce faisant, être capables de prendre des décisions au sein du foyer et occuper des fonctions de direction dans la société et dans l'administration. Les autorités de nombreux pays sont donc appelées en toute priorité à favoriser l'accès des filles à l'école et à élargir l'alphabétisation des femmes adultes.

On notera que les administrations des établissements d'enseignement supérieur n'ont pas donné l'exemple en matière de promotion des femmes qu'elles emploient, ce qui constitue un contre-modèle préjudiciable à la promotion de ces femmes.

L'insuffisance de l'aide financière est un des plus grands obstacles à l'accès de la femme aux fonctions politiques. Comme l'a indiqué une des membres de *Campagne en faveur de l'éducation pour tous* à la huitième Assemblée mondiale de CIVICUS (Alliance mondiale pour la participation des citoyens), qui s'est tenue cette année, « la société civile ne peut que faire du plaidoyer et des propositions. Il appartient aux gouvernements d'agir... Nous avons besoin de ressources pour mener à bien des campagnes en faveur des femmes et participer à l'action politique sur un pied d'égalité avec les hommes ».

### **L'architecture pour l'égalité des sexes**

Dans le système des Nations Unies, l'application du droit à l'égalité des chances a été lente. Le peu de progrès enregistrés dans ce domaine a conduit des associations féminines du monde entier à plaider, entre autres, pour l'institution du concept d'architecture pour l'égalité des sexes dans le cadre de la réorganisation structurelle du système des Nations Unies. Cette réorganisation, qui est à l'ordre du jour depuis longtemps, commence à occuper le devant de la scène. Elle devrait profiter progressivement aux femmes. La FIFDU appuie cette action et engage les États Membres de l'ONU à créer un organisme de haut niveau pour les femmes, qui serait dirigé par une femme ayant le rang de Secrétaire générale adjointe et qui disposerait de ressources ordinaires durables et d'un mandat pour lancer et administrer des programmes au niveau des pays. Les membres de la Commission de la condition de la femme ont l'occasion unique d'appuyer les membres de l'Assemblée générale de l'ONU pour que cet organisme donne aux femmes, dans le système des Nations Unies et en dehors de celui-ci, les instruments nécessaires pour qu'elles puissent occuper des postes de décision.

### **Les femmes et les postes de décision dans les finances**

Il faut également que les gouvernements encouragent d'urgence les institutions financières et les organes internationaux à octroyer des postes de décision aux femmes. Il va sans dire que ces gouvernements doivent donner l'exemple en montrant qu'ils entendent résolument inscrire le principe de parité des sexes dans les nominations aux hautes fonctions gouvernementales comme un élément à part entière de leurs politiques. Les institutions financières nationales et internationales devraient offrir des postes de responsabilité aux femmes, le faire savoir et s'employer à promouvoir le concept de travail décent comme le demande l'Organisation internationale du Travail. Elles devraient également favoriser l'égalité des sexes dans l'emploi en utilisant des données ventilées par sexe et par âge.

Lorsque l'accès au travail décent laisse vraiment à désirer, ce sont les femmes qui se retrouvent ghettoïsées et réduites à accepter des salaires de misère et des emplois sans avantages sociaux. Le Forum économique mondial a tiré la sonnette d'alarme : « Dans l'environnement économique actuel, l'investissement économique dans l'égalité des sexes, ainsi que d'autres objectifs, risquent d'échouer. » L'instabilité et la crise financière pèsent tout particulièrement sur les femmes. Celles-ci représentent la moitié du talent humain et il est naturel d'en tirer le meilleur parti s'agissant des accords commerciaux internationaux en exigeant qu'elles soient traitées sur un pied d'égalité avec les hommes sur le marché du travail et qu'elles aient les mêmes possibilités d'évolution dans leur carrière, notamment par la formation et la promotion.

Le document final de la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme (2006) a proposé des mesures très pertinentes. Les mots et expressions *créer, assurer, prendre des mesures, élaborer des stratégies, adopter, reconnaître, éliminer, modifier* et *renforcer* y sont répétés plusieurs fois. Combien de temps faudra-t-il avant que les pays fassent preuve de courage et acceptent collectivement que la femme est l'égale de l'homme? Continuer à marginaliser la moitié de la population mondiale n'apportera rien de bon à aucun pays.

La cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme est l'occasion de faire le point des progrès accomplis, de recenser les obstacles rencontrés et d'élaborer des plans précis pour permettre aux femmes d'avoir les mêmes chances que les hommes d'accéder aux postes de décision.

### **Résumé des recommandations**

1. Prendre publiquement acte des recommandations existantes et des nouvelles recommandations et les mettre en œuvre pour éliminer tous les obstacles à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux postes de direction et de décision à tous les niveaux.
2. Multiplier les chances de scolarisation des filles et promouvoir à une large échelle l'inscription dans les programmes de cours sur l'acquisition de compétences en matière d'encadrement.
3. Reconnaître combien il est essentiel que les organismes financiers nationaux et internationaux comptent des femmes et des hommes dans des postes de responsabilité.

4. Apporter un appui vigoureux aux processus de création d'une architecture pour l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies.
  5. Reconnaître l'attachement des femmes à la diversité, au pluralisme et à la démocratie et la capacité unique qu'elles ont de donner corps au progrès social.
-